



# COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du lundi 9 avril 2018 à 20 h30*

Le lundi 9 avril 2018 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHEL, le Maire.

**Présents** : Mrs MICHEL, LEFEBVRE, LESUEUR, BULCOURT, DELAWARDE, HOUPY, LE ROY, VAN VOOREN et Mmes KRAL, LUCAS, NUYTENS.

Absents représentés : M. Martinelli par M. Michel

Absents : Mme LEAL et M. THOUMSIN

**Secrétaire de séance** : M. Lesueur

### **1-Approbation du procès-verbal**

Après lecture du dernier procès-verbal par M. le Maire, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire invite les conseillers présents à le signer.

### **2 – Désignation d'une secrétaire de séance**

M. Lesueur est désigné comme secrétaire de séance.

### **3 – Affectation du résultat 2017** (délibération 2018-009)

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de prendre une délibération pour l'affectation du résultat 2017 de fonctionnement quand le résultat de la section d'investissement est déficitaire. Après avoir voté le compte administratif, il propose l'affectation comme suit :

Section de fonctionnement :	
a. Résultat de l'exercice N-1 cumulé	455 628.76 €
Section d'investissement :	
f. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1	- 247 952.78 €
g. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	+ 55 060.00 €
h. Besoin en financement = f+g	- 192 892.78 €
1. Affectation obligatoire = h (si h est négatif)	192 892.78 €
2. Affectation complémentaire	100 000.00 €
3. Affectation en réserve R 1068 investissement = 1+2	<b>292 892.78 €</b>
4. Report exploitation R 002 = a-3	<b>162 735.98 €</b>
7. Report solde d'exécution d'investissement R 001 = f	<b>- 247 952.78 €</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget primitif communal 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

⇒ Affectation en réserve compte 1068, la somme de 292 892.78 €.

⇒ Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit 162 735.98 €.

### **4 – Finances – vote des taux des contributions locales directes 2018** (délibération 2018-010)

Pour 2018, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité des ménages à leur niveau de 2016. Cette stabilité constitue un effort en faveur des contribuables du territoire, qui ainsi ne subiront pas d'augmentation de la pression fiscale sur la part de la commune, hormis la revalorisation des bases décidée par l'État.

Il est à rappeler que les taux d'imposition de la commune n'ont pas été augmentés depuis 2016. Si les ménages constatent une augmentation de leurs taxes, il s'agit d'une augmentation de la base d'imposition et/ou des taux de l'intercommunalité.

Ainsi en 2018, chacun des trois impôts des ménages verra son taux rester stable par rapport à 2017, à savoir:

~Taxe d'habitation (TH) : 13,82 %

~Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 34.55 %

~Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 76.75 %.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018, sans augmentation par rapport à 2017, soit:

~Taxe d'habitation: 13.82 %

~Taxe sur le foncier bâti: 34.55 %

~Taxe sur le foncier non bâti: 76.75 %

#### **5 – Approbation et validation du budget(t primitif 2018** (délibération 2018-011)

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n°82-213, 02.03.1982, art.7),

Considérant que les communes ont jusqu'au 18 avril 2018 pour le vote du budget,

Monsieur le Maire, expose le contenu du budget en résumant les orientations générales. Que ce budget a été présenté ainsi que les subventions aux associations et les taux des contributions directes locales en commission de finance le 19 mars 2018, M. Le Roy demande la confirmation concernant l'emprunt prévu au budget. A savoir que le capital sera remboursé au fur et à mesure de la vente des terrains constructibles. M Lesueur précise que le bilan du projet d'aménagement est connu, celui-ci va être réactualisé et présenté à la prochaine commission Travaux. Avant de vendre les parcelles, il est nécessaire de faire les aménagements (réseaux, voirie, ... ), d'où la nécessité d'un emprunt qui fera l'objet d'une prochaine délibération.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité,

⇒ Adopte le budget primitif communal de l'exercice 2018 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement propositions 2018	2 679 521.78 €	2 624 461.78 €
Report à nouveau 2017	157 440.00 €	212 500.00 €
Investissement total	2 836 961.78 €	2 836 961.78 €
Fonctionnement	825 300.98 €	825 300.98 €

Précise que le budget de l'exercice 2018 a été établi en conformité avec la nomenclature M14

#### **6 – Attribution des subventions aux associations** (délibération 2018-012)

Monsieur le Maire présente le tableau d'attribution des Subventions aux Associations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

⇒ Décide de budgéter la somme de 3 500 € au compte 6574,

⇒ Décide l'octroi des subventions communales 2018 aux associations suivant le tableau ci-dessous,

⇒ Décide de laisser la somme de 1 650 € non affectée au moment du vote du budget,

Association Five Country	200 €
Association UMRAC	150 €
Association les Gais Lurons	450 €
Association du Secours Catholique	100 €
Association du Secours Populaire	100 €
Association du Souvenirs Français	50 €
Association Football	500 €
Association tennis club	200 €
Association de Gym	100 €
Total affecté	1 850 €
Total budgété	3 500 €

### **7 – Travaux place de l'église- choix mission maîtrise d'œuvre** (délibération 2018-013)

M. le Maire informe que dans la continuité de notre programme de réfection de trottoirs, un marché public a été lancé pour la mission de la maîtrise d'œuvre concernant les travaux portant sur l'aménagement de la place de l'Église et la réfection des trottoirs.

L'ADTO vient de nous remettre le rapport d'analyse des offres. Il en ressort que le marché est attribué à l'entreprise EVIA pour un montant de 10 735.00 € HT.

M. LE ROY demande si on pourrait faire des demandes de subventions dans le cadre des fonds aides aux communes accordés par les sénateurs et députés.

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide l'attribution du marché pour la mission de maître d'œuvre à l'entreprise EVIA pour un montant de 10 735.00 € HT,
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché

### **8 – Bâtiment communal – Montant du loyer à revoir** (délibération 2018-014)

M. le Maire souhaite apporter une modification à la délibération 2018-008, cette dernière apportait des précisions quant au bail accordé pour le bâtiment communal sis 43 rue de Paris.

En conditions particulières et exceptionnelles, il convient de rajouter :

- minoration du loyer de 300 € par mois sur les mois d'activités durant l'année 2018,
- minoration du loyer de 150 € par mois sur l'année 2019,
- A partir de janvier 2020, les conditions de loyer seront celles prévues initialement au bail, à savoir : loyer de 1300 € mensuel avec la taxe foncière en sus appelée mensuellement et régularisée avant le 31 décembre de l'année en cours.

Il informe également que les travaux sont presque terminés. M. Bulcourt précise que les locataires auront une réponse des organismes de cautionnement fin de la semaine prochaine.

Après avoir exposé les faits ci-dessus, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les conditions particulières et exceptionnelles exposé ci-dessus,
- Charge M. le Maire à signer le bail du bâtiment sis 43 rue de Paris en tenant compte de ces modifications.

### **9 – Motion pour l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classes** (délibération 2018-015)

Le Comité Technique spécial Départemental de l'Éducation Nationale a annoncé en février 2018 que 46 classes d'écoles élémentaires de l'Oise pourraient être fermées à la rentrée prochaine, tandis que seulement 23 nouvelles classes seraient ouvertes. L'Oise subirait ainsi une perte nette de 23 classes.

A ces fermetures sérieusement envisagées s'ajouteraient celles moins certaines, soumises à comptage. Elles sont au nombre de 28, comme dans le cas précédent, les 16 ouvertures soumises à comptage ne compenseraient pas ces fermetures.

Si le sujet va à l'encontre des déclarations du Président de la République qui, en juillet 2017, annonçait à la conférence des territoires un moratoire sur les fermetures de classes.

Les inégalités en matière d'éducation sont manifestes : l'Oise ne fait malheureusement pas partie des dix départements qui concentrent le plus de difficultés pour l'apprentissage de la lecture. Selon l'Insee, plus de 13% des jeunes Oisiens rencontrent des difficultés. C'est pourquoi ces mesures, si elles étaient confirmées, porteraient un coup dur à notre département.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande au gouvernement l'instauration immédiate et effective d'un moratoire sur les fermetures de classes. Il s'agirait d'une première mesure indispensable pour signifier que l'éducation de nos enfants, où qu'ils vivent, est une véritable priorité pour notre pays.

Informations de M. le Maire :

- ❖ Suite à l'éboulement du mur rue Verte, il a demandé une expertise pour mise en péril imminent par le Tribunal Administratif
- ❖ Une expertise de la maison rue Pennellier a également été réalisée.
- ❖ Évoque les problèmes de trottoir suite aux travaux de réfection, il est difficile de trouver un accord, le propriétaire n'est pas d'accord sur la proposition de l'entreprise ayant réalisé les travaux,

- ❖ Revient sur la visite de Mme Lefebvre Nadège, présidente du Conseil Départemental. M. Lesueur a fait une présentation du futur RPC.
- ❖ Informe qu'un festival de printemps aura lieu le premier WE de juin dans notre commune. Il pourra donner plus d'informations dès qu'il en aura. Ce festival est organisé par la communauté de communes. Information sur le site de la CCPP.
- ❖ Reprise de la collecte des déchets verts le 16 avril. Les sacs ont été donnés par la communauté de communes en restriction. Comme l'année précédente, coupure en août.
- ❖ Informe d'un dérasage sur les routes départementales effectué par la DDE,
- ❖ Confirme qu'un logement rue Verte est libre.
- ❖ Concernant le trou dans la rue Pennellier : Nous avons saisi le département afin que la BRGM vienne sur les lieux pour exclure tout problème, nous sommes dans l'attente d'un rendez-vous avec la BRGM,
- ❖ Informe de la livraison du conteneur dans la cour de la future boulangerie,
- ❖ Informe des travaux de reprise dans la rue de Paris par l'entreprise Eiffage,
- ❖ Informe que cette année le concert de Noël aura lieu à Trois Etots avec l'école de musique de Maignelay,

M. le Maire n'ayant plus d'informations, donne la parole aux membres de l'assemblée.

M. Lefebvre : 65 enfants ont participé à la chasse aux œufs. Il va faire un flyer pour présenter les festivités de juin et juillet. Signale que les poubelles sont souvent mal vidées.

M. Lesueur : Informe que l'inscription à l'école maternelle commence cette semaine. Le permis d'aménager est en fin d'instruction, qu'une réunion aura lieu ce mercredi en mairie. Le permis de construire pour le groupe scolaire a été redéposé et qu'il a l'accord des ABF. Après le rendez-vous avec la présidente du Département, la commission a alloué la subvention pour la construction du futur RPC. Il a prochainement un rendez-vous avec la sous-Préfète pour les subventions de l'État.

M. Van Vooren : Demande si un bulletin va être prochainement réalisé, qu'il faudrait insérer la circulaire contre le bruit. Avec M. Le Roy, il a fait le tour du village, plusieurs infractions à l'urbanisme ont été relevées. Ils ont également fait un tour au cimetière, une centaine de tombes ne sont plus entretenues et sont délabrées. Il faudrait commencer une procédure de reprise.

M. Delawarde : Constate qu'après une forte pluie, le carrefour rue Verte/rue du Château était encore inondée. M. le Maire précise qu'une somme a été budgétée cette année afin de réaliser notamment une étude.

M. Le Roy : Constate que dans la rue de la Libération, des voitures se garent hors stationnement matérialisé. M. le Maire dit qu'il en a informé la gendarmerie. Demande s'il serait possible de supprimer un emplacement de stationnement devant une habitation car il est très difficile de manœuvrer quand une voiture est garée. Demande pourquoi la commune n'a pas fait l'hommage national du 29 mars suite à l'attaque dans l'AUDE, on lui répond qu'aucune demande n'a été faite par la Préfecture. Signale que le terrain de tennis est en mauvais état. Demande si le retrait dans le syndicat de musique avance, on lui répond que c'est Mme Barthe qui s'en occupe.

Mme Lucas : Demande pour la fuite au château d'eau, on lui répond que c'est en cours de réparation. Signale que la porte du presbytère est en très mauvais état, on lui répond que l'on va établir d'autre devis et ressortir celui de l'année passée.

Le prochain conseil pourrait avoir lieu le 14 mai

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 heures 50

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 9 avril 2018 a comporté sept délibérations :

1	Affectation de résultat 2017	délibération 2018-009
2	Vote des taux des contributions locales directes 2018	délibération 2018-010
3	Validation du budget primitif 2018	délibération 2018-011
4	Attribution des subventions aux associations	délibération 2018-012
5	Travaux place de l'Église : choix mission maîtrise d'œuvre	délibération 2018-013
6	bâtiment communal : loyer à revoir	délibération 2018-014
7	Motion pour l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classes	délibération 2018-015

Thierry MICHEL		Philippe LEFEBVRE	
Thomas LESUEUR		Martine LEAL absente	
Annyck KRAL		Bernard BULCOURT	
Xavier VAN VOOREN		Laurent MARTINELLI procuration	
Johan DELAWARDE		Édith NUYTENS	
Stéphane THOUMSIN absent		Thierry HOUPY	
Annie LUCAS		Patrick LE ROY	